



Le PLUi-H de Morlaix Communauté évolue : participez !

Le 8 avril 2024, le Conseil de Communauté a :

- prescrit la révision n°2 du PLUi-H
- défini les modalités de concertation de la modification n°2 du PLUi-H



Écrire un mail à :

- **revision2-plui@agгло.morlaix.fr** : pour les changements concernant la constructibilité d'un terrain agricole ou naturel, pour le classement d'un espace boisé classé, ...
- **modification2-plui@agгло.morlaix.fr** : pour les autres demandes. Par exemple, pour un changement d'affectation : projet d'habitat sur une parcelle aujourd'hui dédiée à de l'activité ou à de l'équipement



Écrire dans les registres de concertation situés dans l'une des 26 communes du territoire ou bien au siège de l'agglomération ou **écrire un courrier** à l'attention de Monsieur le Président de Morlaix Communauté (2B voie d'accès au port, Morlaix)



Rester informé de l'évolution de ces procédures en scannant le QR code ci-dessous ou en allant sur le site internet de Morlaix Communauté : www.morlaix-communauté.bzh / rubrique évolutions du PLUi-H



<https://www.morlaix-communauté.bzh/mon-quotidien/urbanisme/participer-a-l-elaboration-des-documents-durbanisme/evolutions-du-plui-h>

Révision n°2

Prescription

Arrêt de l'étude
et bilan de la
concertation

Enquête
publique

Approbation

26 mars
2024

8 avril
2024

Fin 2024

Printemps
2025

Fin 2025

Fin 2026

Printemps
2027

Début
2028

Engagement

Arrêt de l'étude
et bilan de la
concertation

Enquête
publique

Approbation

Modification n°2



MORLAIX
communauté
BRO MONTRouLEZ